

Maître d'Ouvrage :



Commune de CORCOUE SUR LOGNE
"Le Clos de la Normandière"

PLAN DE VENTE
DEFINITIF

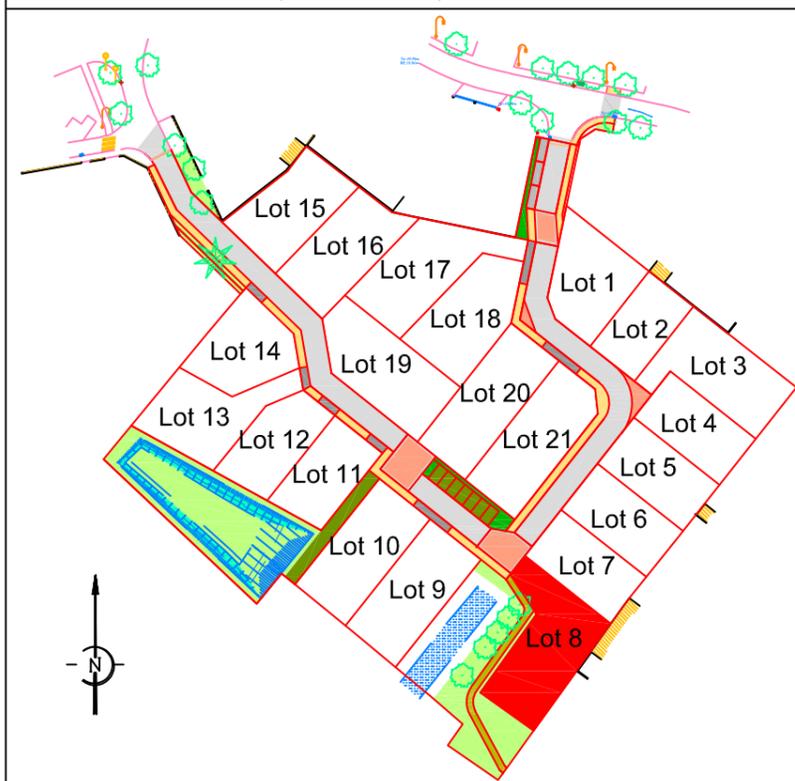
LOT n°8

Plan de situation (sans échelle)



Surface	532 m ²
Surface plancher	250 m ²
Cadastre	XA 326
Servitude	Non
N° Permis d'Aménager	PA n°044 156 21 B3001
Date de l'Arrêté	10 Novembre 2021
Dossier	28352

Plan de localisation (sans échelle)



Architecte



Agence CITTE CLAES
6, rue Gustave Eiffel - Case 4005
44806 SAINT HERBLAIN.
Tél : 02 51 78 67 97
E Mail : agence.citte-claes@citte.biz

Géomètre



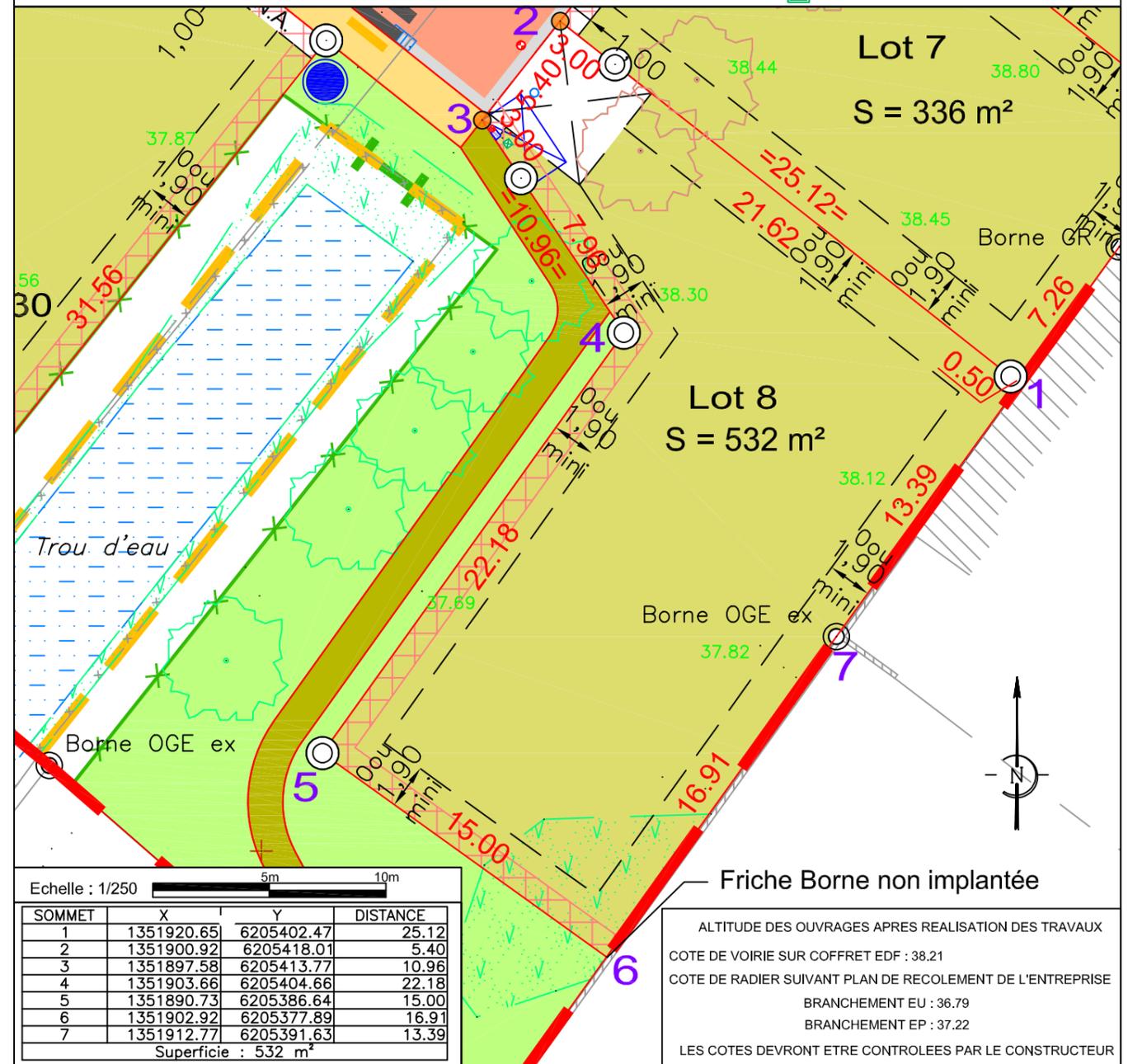
S.A.S. DE GEOMETRES-EXPERTS FONCIERS
MACHECOUL (44) : Rue Clément Ader - ZI de la Seiglerie II
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
☎ 02 40 78 60 20 - ✉ cdconseils@cdconseils.com
BOUFFERE (85) : 6 rue René Descartes - P.A. de la Bretonnière
85600 BOUFFERE
☎ 02 51 94 18 48 - ✉ cdconseils85@cdconseils.com
LES HERBIERS (85) : 14 rue de Saumur - 85500 LES HERBIERS
☎ 02 51 91 08 27 - ✉ cdconseils85@cdconseils.com

AVERTISSEMENT ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du Code Civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit, pour toute raison d'ordre technique, d'implanter des bornes EDF 400A ou des bornes pavillonnaires France Telecom sur les lots
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage.
La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant l'aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitifs des lots.

Légende :

- Périmètre de l'opération
 - Parking Non Clos (5m x 5m)
Accès obligatoire au lot
 - Chaussée
 - Parkings en enrobé
 - Parkings en Terre/Pierre
 - Trottoir
 - Résine Pépète
 - Cheminement piéton
 - Plantation sur bâche et/ou paillage bois
 - Engazonnement
 - Plantation végétaux rampants sur bâche
 - Zone constructible principale des lots
 - Végétation existante à préserver dans la mesure du possible ou à créer
 - Servitude de tréfonds pour le passage du réseau EP
 - Sortie motorisée interdite
 - Emplacement souhaité des branchements
 - Z.N.A. Zone Non Aedificandi (interdite à toute construction)
 - 34.32 Altitude du terrain naturel après travaux
 - Borne
 - Piquet
 - Grille EP 30x70 ou 40x40
 - Regard et Tabouret EU
 - Regard et Tabouret EP
 - Bassin
 - Clôture h= 1m50
 - Arbre supprimé
 - Végétation supprimée
 - Poteau d'incendie
- Récolement**
- Boîte de branchement EU
 - Boîte de branchement EP
 - Coffret électrique
 - Coffret AEP
 - Citerneau Télécom



Rattachement altimétrique : RGF93 CC47

Rattachement altimétrique : IGN 69

Friche Borne non implantée

ALTITUDE DES OUVRAGES APRES REALISATION DES TRAVAUX
COTE DE VOIRIE SUR COFFRET EDF : 38.21
COTE DE RADIER SUIVANT PLAN DE RECOLEMENT DE L'ENTREPRISE
BRANCHEMENT EU : 36.79
BRANCHEMENT EP : 37.22
LES COTES DEVONT ETRE CONTROLEES PAR LE CONSTRUCTEUR

Echelle : 1/250

Date d'édition : 29/06/2022